

LA LETTRE INFOS



Avril 2020

AGENDA

- 13 mars Réunion FIBOIS RT 2020 / Auzeville Tolosan
- 17 mars Journée Filière Forêt-Bois avec expo photo et table-ronde / Maison de ma Région Cahors
- 11-12-13 avril Journées Européennes des Métiers d'Arts et Salon des Artisans d'Art / Figeac
- 21 avril Premier Groupe de Travail CFT FQVD sur la dynamisation de la gestion des bois des Causes / Lieu à définir
- 30 avril Réunion du réseau Plantes et Cie / Ecomusée de Cuzals
- 3-4-5 juin Rencontres Nationales des Territoires Forestiers / Figeac

(Seule la réunion du 13 mars aura finalement pu avoir lieu, suite au confinement lié au COVID19. Nous espérons que tous nos partenaires trouveront à reporter l'ensemble de leurs événements.)



PETR FQVD
6 Avenue Bernard Fontanges
46100 Figeac

CHARTRE FORESTIÈRE FQVD



05 65 14 08 69
charteforestiere@petr-fqvd.fr



Quel nom pour la CFT FQVD ?

Afin d'être plus attractive, plus compréhensible et appréhendable par tous (notamment le grand public), la Charte Forestière du Territoire Figeac Quercy Vallée de la Dordogne cherche son nouveau nom ! Drôle, percutant, représentatif, ... Comment refléter au mieux notre identité ? Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette tâche !



Un premier « Appel à Idées » est lancé, via deux options :

- La page facebook de la Charte Forestière, avec un post dédié pour écrire ses idées dans la partie commentaire :
<https://www.facebook.com/CharteForesti%C3%A8re-Fqvd-100656118047276/>
- Directement par retour de mail ou sur **ce formulaire en ligne**, qui vous permet aussi de voir les propositions de chacun !
<https://framaforms.org/proposition-de-noms-pour-la-cft-fqvd-1585818401>

La deuxième étape, sur la fin du mois d'avril, sera le passage au vote ! Nous vous remercions pour votre implication dans cet engagement collectif !

Premier Groupe de Travail CFT FQVD sur la dynamisation de la gestion des bois des Causses



Sur les Causses, les bois semblent parfois un peu délaissés. Issus de la déprise agricole, de nombreux bois s'agrandissent, et laissent quelques fois s'épanouir les broussailles qui abritent peu à peu le grand gibier.

Le chêne pubescent, espèce qui domine largement les massifs forestiers des Causses, fait pourtant un bois de chauffage intéressant. Côté économie, c'est un aspect non négligeable pour les propriétaires de ces bois, souvent agriculteurs. D'un point de vue environnemental, ce sont plutôt les pelouses sèches qui présentent un fort intérêt, ainsi que les vieilles forêts mûres, voire les grands et vieux arbres isolés dans les pâtures. Forêts souvent clairsemées, elles peuvent aussi servir à nourrir le bétail, en plus de lui donner de l'ombre. Enfin, parce que très sèches en été, et souvent embroussaillées, ces forêts présentent un risque important d'incendie, qui lorsqu'il se propage laissent peu de chance à la survie de nos arbres...

Le Causse est un milieu complexe, où se complètent plusieurs possibilités d'aménagements et de gestion, où les ressources doivent être préservées et valorisées de façon optimale. Pour toutes ces raisons, il est important de retrouver le dynamisme de ces espaces naturels afin d'y maintenir activités économiques et qualités environnementales et paysagères.

Dans ce sens, un premier Groupe de Travail voit le jour au sein de la Charte Forestière. Prévu le 21 avril 2020, il sera très certainement reporté, mais il reste essentiel pour que chacun des acteurs qui façonne ou vive ce milieu apporte sa vision au projet collectif de redynamisation de ce territoire boisé.



De nouvelles aides pour les propriétaires forestiers !

La filiale de la fédération des Propriétaires Forestiers, Fransylva Services, propose de nouveaux partenariats avec des entreprises sélectionnées qui souhaitent aider les propriétaires forestiers privés à reboiser en France notamment suite à des problèmes climatiques ou sanitaires (insectes, tempête, adaptation des essences...). C'est via son partenariat depuis 2015 avec Reforest'Action que le syndicat se met au service des propriétaires, grâce à son soutien sur l'appel à projets « 2 millions d'arbres pour nos forêts ». Tout propriétaire ou groupement forestier adhérent au syndicat peut alors déposer un dossier dès 1500 plants. Il doit bien sûr être en possession d'un document de gestion durable (CBPS, RTG ou PSG), ou doit s'y engager au moment où l'aide est perçue.



Le financement est variable selon le contexte du projet et le choix des essences. Il oscille entre 0,50 € HT et 1,40 € HT par plant. **Cette participation à la plantation est cumulable avec les aides publiques et certaines aides privées.**

Cette aide pourrait être cumulée avec celle du Grand Figeac, et d'autres fonds régionaux existants. Pour candidater, la fiche projet et les conditions sont à demander à : financementsinnovants@fransylva.fr

Lettre de soutien à la filière du ministre Didier Guillaume

Le 27 mars 2020, notre ministre de l'agriculture et de l'alimentation a exprimé son soutien à la filière Forêt-Bois via une lettre ouverte, sur le modèle de celle envoyée au monde agricole au début de la crise sanitaire. Il rappelle que la filière Forêt-Bois fait partie intégrante de la chaîne logistique alimentaire et industrielle, et qu'elle est à ce titre un maillon important pour assurer la continuité de la vie économique de notre pays. « Elle fournit également des articles indispensables à la santé publique et contribue à la lutte contre la propagation du virus (papiers d'hygiène et spéciaux) ». Pendant ce temps, le printemps est très favorable à la prolifération des scolytes. La lutte doit pourtant continuer, et ses encouragements vont donc à toutes les entreprises engagées, qui en plus d'être exemplaires sur les mesures sanitaires de protection des salariés et de lutte contre l'épidémie, participent aussi à développer la résilience de la forêt française en œuvrant pour sa santé et ainsi son avenir.

Cette lettre est à retrouver sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en cliquant sur le lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/lettre-de-didier-guillaume-aux-acteurs-de-la-filiere-foret-bois>.

Résultats de l'AMI pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois

Lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 15 avril 2019, cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) national fait partie du plan d'action interministériel pour relancer la filière forêt-bois présenté le 16 novembre 2018 par le Gouvernement. Financé par le Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), il a recueilli 32 candidatures. Cet AMI a pour objectif de contribuer à la finalisation de projets collectifs et ambitieux, ancrés dans les territoires, grâce à un accompagnement financier dans leur phase d'ingénierie. La sélection a mis l'accent sur les projets d'ingénierie les plus structurants et innovants pour la filière, ayant un effet dynamisant pour l'économie locale.

Au terme d'un processus de sélection régional puis national, 25 projets ont été retenus. Les lauréats sont présents dans 9 régions métropolitaines et 4 départements d'outre-mer.

2 projets ont été retenus en Occitanie. L'ensemble des projets est à retrouver sur : <https://agriculture.gouv.fr/les-laureats-de-lappel-manifestation-dinteret-pour-laccompagnement-de-projets-territoriaux-au>



La Région s'adapte dans le contexte de crise sanitaire COVID 19

Mesures exceptionnelles ou dérogatoires appliquées aux procédures liées aux 2 PDR dans le contexte de crise sanitaire COVID 19

Durant la période de confinement, les procédures de dépôts de demande d'aide sont simplifiées. Pour acter une date de début d'éligibilité des dépenses, la demande d'aide dématérialisée peut être transmise par le porteur de projet au Guichet Unique Service Instructeur (GUSI). Le formulaire de demande d'aide, complété entièrement et signé, doit être envoyé pour acter le dépôt d'une demande. Si possible, les autres pièces sont envoyées via des plateformes en ligne comme WeTransfer ou GrosFichiers. Une signature scannée, apposée sur le dossier lui-même finalement scanné, ou encore simplement photographiée et mise dans les pièces du dossier, suffit pour acter la demande d'aide.

Les récépissés seront envoyés par le GUSI par courriel, et c'est la date de cet envoi qui déterminera la date de début d'éligibilité des dépenses.

Un envoi papier devra doubler les envois numériques dès la fin du confinement.

Accompagnement des entreprises d'Occitanie impactées par la situation de crise

La Région a mis en place plusieurs mesures de soutien immédiates aux entreprises impactées par la crise sanitaire. Aides financières directes, report de charges, remises d'impôts ou rééchelonnement des crédits bancaires, aide à la gestion des conflits avec les clients,... Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/-COVID-19->.

Arbres et culture : la websérie « Nous les Arbres »...

La Nature a toujours été source d'inspiration pour l'Homme. L'Arbre en particulier est celle de ces artistes contemporains, dont les portraits sont tirés en 6 minutes lors de chaque épisode de cette websérie documentaire. Ils ont pu tous exposer leurs œuvres les plus significatives lors de l'exposition « Nous les Arbres », de juillet à novembre 2019, à la Fondation Cartier pour l'Art Contemporain.

Pour les découvrir, c'est donc par là ... <https://www.fondationcartier.com/projets-en-ligne/nous-les-arbres>



Pour aller plus loin...

Abattre un arbre, une pratique anti-écologique ?

[France Nature Environnement](#)

COVID-19 | Les Collectivités forestières Occitanie vous accompagnent !

[Note Cellule de Crise](#)

La filière bois a réduit son activité de plus de 50%

[FORESTOPIC](#)

Pépiniéristes et reboiseurs restent mobilisés pour terminer la campagne des plantations forestières

[France Bois Forêt](#)



quelques actualités sur la filière...

« Face à une telle question, France Nature Environnement vous déconseille tout avis trop... tranché, car elle demande plusieurs lectures. D'un côté, les arbres et les forêts représentent un refuge privilégié de nombreuses espèces animales et végétales et nous rendent d'innombrables services. Les forêts nous procurent de nombreux bienfaits et sont symboles de liberté face à la marchandisation effrénée que notre société impose à toute chose. De l'autre, les utilisations du bois sont multiples dans notre quotidien : du papier toilette, à nos meubles, en passant par le bois de chauffage ou les livres. »

« Elus, vous êtes en première ligne, nous sommes à vos côtés !

Les Collectivités forestières Occitanie vous représentent et vous accompagnent sur toutes les questions en lien avec la filière forêt-bois. En cette période de crise, nous nous devons de vous tenir informés des impacts sur la filière forêt-bois, et sur vos rôles et responsabilités en tant qu'élu. »

« Dans le contexte de la crise sanitaire du coronavirus Covid-19, les entreprises de la filière bois fonctionnent en régime dégradé. Entre le fabricant de parquet ou d'emballages, le pépiniériste ou l'exploitant forestier, ce constat global recouvre toutefois de fortes disparités. »

« Notre société moderne est confrontée à une crise sanitaire inédite tant par sa forme que son ampleur nécessitant la mobilisation de tous, citoyens, entreprises, Etat pour faire barrage à la propagation du virus. La sécurité devient donc la priorité de tous ! Parfaitement consciente de cet enjeu, la filière a fait des questions sanitaires et sécurités sa priorité. Ainsi, les entreprises ont dû adapter leurs fonctionnements pour garantir le respect de l'ensemble des normes sanitaires du moment notamment en intégrant dans les pratiques les gestes barrières préconisés par le gouvernement. Toutes les mesures de protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs se doivent d'être inscrites dans les pratiques de toutes les entreprises. »

Cliquez sur les liens !



PETR FQVD
6 Avenue Bernard Fontanges
46100 Figeac

05 65 14 08 69
charteforestiere@petr-fqvd.fr

